Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Lundi 30 Dhoulhajja 1442
9 Août 2021

N° 65

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1857**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1859**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **1862**
Homologation de résolutions **1864**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1864**
Avis aux créanciers..... **1868**
Convocations
Sociétés anonymes **1869**
Divers
Avis au public..... **1871**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Contrat de gestion pour compte

FLORA PARK

Société anonyme

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - 1002 le Belvédère Tunis

Identifiant unique : 0381728D

Conformément au contrat du 26/3/2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène 1082 Tunis le 16/4/2021 sous Qn°32045 En°21702313.

La société FLORA PARK SA a confié à la société VINCCI MEDITERRANEE SA la gestion de l'hôtel FLORA PARK pour une durée commençant le 21 mai 2021 et finissant le 31 octobre 2026. A été déposé au RNE le 30/6/2021 sous le n°202152845.

2021401241SANB2

Société d'Etude et de Promotion de Tunis Sud

SARL au capital de 1 000 000 D

Siège social : 52, Rue Ibn Charaf, Belvédère Tunis 1002

RC : B133011998

MF : 040873RAM000

Matricule CNSS : 140043-72

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de la Cité Mahrajène Tunis en date du 7 Juillet 2021 sous le numéro 21803927 suivant la quittance n°46392 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises du centre national du registre des entreprises le 13 Juillet 2021 sous le n°202157967, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation afin d'apporter les modifications relatives à l'article n°2 du sous paragraphe (d) du statut de la société.

- L'approbation afin d'apporter les modifications au 2ème point relatif à l'article 34 du statut de la société conformément au décret n°47-2019 en date du 29 mai 2019.

2021401991SANB2

Démarrage de souscriptions

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE

Fonds commun de placement de catégorie Obligataire

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel qu modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°41-2019 du 18 décembre 2019

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE aura lieu le 23 août 2021.

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières (FCP)

Catégorie : Obligataire

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation

Objet : La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières

Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 telleque modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse du fonds : Immeuble Fékih - rue des Lac de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Montant Initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Agrément du CMF : N°41-2019 du 18 décembre 2019

Date de constitution : 17 décembre 2020

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Attijari Gestion et Attijari bank

Gestionnaire : Attijari Gestion- Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- les Berges du Lac 1053 Tunis

Dépositaire : Attijari bank- 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Distributeur : Attijari bank- 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'Informations sur ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de loi n°94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Attijari Gestion sise à l'Immeuble Fékih - rue des Lacs de Mazurie - les Berges du Lac - 1053 Tunis et du réseau d'agences de Attijari bank.

2021402026SANB2

YADIS HOLDING

SA au capital 8 852 250 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs

ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 3 août 2021 sous n°21504818, Quittance n°6379, il a été décidé de :

- La réduction du capital social d'un montant de 5 024 250 dinars par la baisse de la valeur nominale de l'action de 37 à 16 dinars pour le ramener à 3 828 000 dinars et ce en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- La modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 4 Août 2021 sous n° 202168093.

2021402031SANB2

SMVDA KHAYRATT.SA

15 Rue Chedly Gtari, El Menzah 9 A - Tunis

MF : 913468M/N/M 000

Suivant procès-verbal de l'AGE du 29/4/2021, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/7/2021 sous le n°AC01842D21, il a été décidé d'augmenter le capital social de (480 000) DT pour le faire porter de (520 000) DT à (1000 000) DT et ce création de (4800) actions nouvelles de (100) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par l'unique actionnaire souscripteur Mr Aref Belkhiria. La Banque de l'Habitat, Agence Centrale, recevra les fonds provenant de la souscription au compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°14032032300700668506. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2021402032SANB2

Société AL WAKIAH S.A

Au capital de 20 000,000 DT

Siège social : 60 Avenue Habib Bourguiba Bardo

MF : 1139495/H

RC : B0144692010

Identifiant Unique RNE : 1616343A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2021 enregistré à la recette des finances du Bardo le 27 mai 2021 sous n°21801661 quittance n°M037280 et de l'annexe de rectification du 28 Juin 2021 enregistré à la recette des finances du Bardo le 28 Juin 2021 sous le n°21802158 quittance n°M045100 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 29 juin 2021, n° de quittance 202151624.

Il a été décidé :

1- L'approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

2- L'approbation du rapport présenté par le commissaire au compte de la société pour l'exercice 2020.

3- Quitus entier et sans réserves a été donné aux membres du conseil d'administration pour la gestion relative à l'exercice 2020.

4- Nomination de Mr Rais Abdelkrim, Mr Rais Issam, Mr Ben Hammouda Nazih et Mr Cherif Ramzi administrateurs du conseil d'administration pour un mandat de trois ans 2021, 2022 et 2023.

5- Renouvellement du mandat de la société universel consulting commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans 2021 2022 2023.

2021402043SANB2

Société ALWAKIAH S.A

Au capital de 20 000,000 DT

Siège social : 60 Avenue Habib Bougatfa Bardo

MF : 1139495H

RC : B0144692010

Identifiant Unique RNE : 1616343A

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 Mai 2021 enregistré à la recette des finances du Bardo sous le n°21801655 quittance M037207 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 Juin 2021, n° de quittance 202151621.

Mr Rais Abdelkrim est nommé Président du Conseil d'Administration Directeur Général de la société.

2021402044SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Apport d'un fonds de commerce et augmentation du capital social

SOCIETE ADATEX SARL

SARL au capital de 10.000 DT

Siège social : Rue 20 Mars Sidi Bou Ali - Sousse

Matricule fiscal : 1317769 J/A/M/000

Identifiant unique : 1317769 J

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20/06/2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 30-6-2021 sous le n°21500669 Monsieur Slahddine Abbassi CIN n°081864011 a fait apport à la société ADA TEX de la totalité des élément corporels et incorporels d'un fonds de commerce à usage industriel de couture et confection sis à Sidi Bou Ali rue 20 Mars pour une valeur estimé par la commissaire aux apports désigné les associés de cinquante mille (50000) dinars.

Par suite de l'apport le capital social de la société a été augmenté en conséquence pour passer de dix mille à soixante mille dinars par vole de création de cinq mille part social nouvelles toutes attribuées à Monsieur Slahddine Abbassi en rémunération de son apport en fonds de commerce.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T. et ce au siégé de la société sise à Sidi Bou Ali rue 20 Mars.

Le présent avis a été publié aux quotidiens - la Presse et Assahafa en date du 30-7-2021.

RNE n°202164982 du 28/7/2021.

2021S00849SRLB2

Société SO.DI.GAZ.

SARL, au capital de 18.000 DT

Route El Baten 3100 Kairouan

Identifiant unique : 0885957D

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire en date du 24/7/2021 convoquer par l'administrateur judiciaire Maître Ridha Belaid et rédigé par Maître Latifa Adami huissier de justice et déposé au Registre National des Entreprise en date du 3/8/2021 sous le n°202167756, il a été décidé ce qui suit :

1- Révocation du Gérant Monsieur Khemaies Abdessaied

2- Nomination de Monsieur Mohamed Moslem Ben Noureddine Mosbah en qualité de Gérant de la société pour une période de trois ans renouvelables par tacite reconduction et ce à partir du 24/7/2021.

3- Appeler Monsieur Khemaies Abdessaied à établir les inventaires et états de passation nécessaires.

4- Nommer l'expert Youssef Abouda pour la Mission d'audit des exercices comptables 2019, 2020 et la période du 01/01/2021 jusqu'à la date de reprise du nouveau gérant, ses fonctions

5- Appeler Le Gérant Monsieur Moslem Mosbah à provoquer une assemblée générale, à la fin de la mission d'audit pour approuver les exercices 2019, 2020 et la période du 01/01/2021 jusqu'à la date de reprise du nouveau gérant, ses fonctions et donner quitus au gérant révoqué.

2021S00858SRLB2

Cession de parts

Sté SOFOBOIS

Z.I 7 novembre - Birine Sidi Hassine Sijoumi

Capital : 15000DT

M.F : 0759948J

CNSS : 234715-72

Suivant un acte écrit de cession des parts du 10-10-2006, enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 25-12-2020, quittance n°M064118, enregistrement n°20103338, Mr Abdessatar Massoussi cède toutes ses parts qu'il détient au capital de la société, au nombre de sept cents cinquante parts (750) à Mr Yacine B. Abda Yacoubi.

Il a été déposé une copie du contrat, chez le guichet central du centre national de registre des établissements, registre national des établissements sous le n°202153628 le 2/7/2021.

2021401969SRLB2

Sté LYNESAL

S.A.R.L au capital de 5.000 DT

Av. 07 Novembre - Sidi Daoud la Marsa - Tunis

MF : 0984519Y/A/M/000

CNSS : 285534-63

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 26 mai 2021 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 17 juin 2021, sous le numéro 21703346, Quittance n°55956, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 et affectation du résultat dudit exercice.

- Quitus au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2019.

- Désignation de Monsieur Taoufik Hanzouli commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021, 2022.

- Approbation des conventions réglementées

A été déposé le 5/7/2021 n°202153577.

2021402039SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16-7-2021, enregistré à la recette des finances av. de France Nabeul le 3-8-

2021, sous le n°21202397, Quittance n°M045088, Mme. Wahida Hédi, titulaire de la CIN n°01774913, IU : 1458242N, a vendu à Mme. Nahla Ben Ahmed, titulaire de la CIN n°09837446, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour pâtisserie, sis au n°23 Rue Gafsa Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse suivante : N°23, Rue Gafsa Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Chourouk" en date du 5/8/2021.

2021T00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de Beb Souika le 3/8/2021 quittance M040281 enregistrement 21201737 Bechir Barkaoui demeurant au 6 rue d' Eljabal Elhafsia vend à Habib Barkaoui demeurant au 6 rue d'Eljabal Elhafsia la totalité du fonds de commerce inscrit sous le n°A01199502121 constitué d'éléments incorporels sis au 16/18 rue Toumi Hafsia rez-de-chaussée. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 5/8/2021. Les oppositions doivent être faites au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la publication de cette vente au JORT.

2021T00772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de Beb Souika le 3/8/2021 quittance M040222 enregistrement 21201735 Bechir Barkaoui demeurant au 6 rue d'eljabal elhafsia vend à Tijania Toulgui demeurant au 6 rue d'Eljabal Elhafsia la totalité du fonds de commerce non inscrit constitué d'éléments incorporels sis au 18 rue Toumi Hafsia. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 5/8/2021. Les oppositions doivent être faîtes au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la publication de cette vente au JORT.

2021T00773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances Elmourouj le 21/7/2021, quittance n°035863 M enregistrement n°21202550, Mr. Med Taib Nsaibi a vendu à Mme. Mariem Mejri, le fonds de commerce de vente des fruits sec exploité dans le local situé au lot n°481 Mourouj 6 Ben Arous. Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 27/6/2021.

2021R01949FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 22/7/2021, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 22/7/2021 n° d'enregistrement 21202022, reçu n°M047109, Monsieur Saad Khelfa titulaire de la CIN n°03506140 du 28/03/2017 a cédé à Ali Ben Ahmed Bourkhis titulaire de la CIN n°06527782 du 30/4/1999 l'ensemble de fonds de commerce sis au 1 Rue 1 juin Tataouine destiné au commerce du café.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le samedi 31/7/2021.

2021R02067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 24/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 23/7/2021 sous n°21202236 reçu n° M056124 Mr Slah Edine Ben Mohamed Bouich CIN 05079576 demeurant à Médenine a vendu à la Société Pâtissière Achach R.C : B2188909021 N.I. FISCALE 1711899T dont son représentant légal Mr Mohamed Elmohsen Achach CIN 03431591 habite à Ghomrasen Tataouine, la totalité du fonds de commerce destinéà toute les activités commerciales situé à Appartement elkolizé Avenue Habib Bourguiba Médenine.

Les oppositions doivent être présentées chez Maître Khalifa Haddad Avocat à la cour de cassation 65 avenue Habib Bourguiba Médenine dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru le 29/7/2021 sur le journal Echourouk.

2021R02068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 30/7/2021 quittance n° M042029, enregistrement 21203006. Mr Yassin Ben Ahmed Ben Taieb Aloui a vendu la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Garderie et jardin d'enfants sis à 6 avenue de Paris Mourouj 4 Ben Arous rez-de-chaussée à Mme Sana Bent Mohamed Ben Mourad Hakima surnom Zahak.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur à son adresse sis cité elkhadra Sidi Bouzid dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 4/8/2021.

2021R02071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 190 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 25/6/2021 enregistré à la

recette des finances, route, de Tunis Sfax en date du 14/7/2021 sous le n°21202176, quittance n°M053951, monsieur Thamer Ben Abdallah, CIN : 01329371 délivrée le 31/8/2017 ayant le siège social à la route Gremda km 2,5 Sfax a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à route Mahdia Sfax qui consiste à un local pour la vente et la réparation du matériels informatiques et la fabrication des logiciels avec tous ses éléments matériels et moraux à la société STUBSOFT, SARL, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1725453N, siège social route Mahdia km 1,5 Sfax.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées chez Maître Boulbeba Maamri, rue Abou Kacem Chebbi Imm REX PALACE 2ème étage cabinet 206 Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien».

2021X00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 30/7/2021 enregistré à la recette des finances de Tyna Sfax le 02/8/2021 sous numéro 21200955 Mouhamed Anouar Rmili titulaire de CIN 08856496 a vendu à Mabrouk Harrabi titulaire de CIN 04202377 la totalité d'un fonds de commerce (buvette) situé à la route El Matar km 6 Sfax.

Toutes les oppositions devront etre soumises au local de fonds de commerce chez l'acheteur dans les délais déterminés.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 5/8/2021.

2021X00898FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon l'acte notarié enregistré au bureau des recettes des finances Borj Louzir, les fils de Nourreddine Ben Youssef Al-Bibani, Iheb et Eya ont fait don à leur mère, Dhouha Bent Al-Bachir Al-Riahi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05151327, de l'ensemble du fonds de commerce commerçant d'alimentation dans situé au 91 Marché Central, Tunis.

Toutes les objections des parties contractantes au titre d'origine commerciale sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'annonce concernant la donation du fonds de commerce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 23 juillet 2021.

2021401939FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date enregistré à la recette des finances Menzah 6 du 23/7/2021 quittance n°MO72434 enregistrement numéro 21204484 Monsieur Faycel Naouali, titulaire de la CIN n°06317112 son identifiant unique 01026927L a cédé à la Sté PARFUM ARTFIN 1707700G, un fonds de commerce tout commerce, exploité au centre commercial cité Jamil Menzeh 6.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de cette publication légale entre les mains de Mr Rafik Machat gérant de la société acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6 Août 2021.

2021402025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'El Manar le 8/9/2020 quittance n°M046379 enregistrement n°20201475 Mme. Neziha Bent Azaiz Ben Hssouna Zwari titulaire de la C.I.N n° 04725005 a vendu tout le fonds de commerce d'un magasin destiné pour la vente des légumes et fruits, sis à 7 rue 6880 Cité Ettahrir supérieur à Mr. Oussama Ben Skander Ben Ahmed Bouneb titulaire de la C.I.N n°14759205

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6 Août 2021.

2021402035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Gafsa le 27-4-2021 sous le n°M013487 / 21202262 Saida Bent Ahmed Snoussi vend au profit de Mongi Ben Moh. Lachtar la totalité de son fonds de commerce exploité dans le local sise Elmsila Gafsa pour vente de sucrerie et ftair.

Toute opposition doit être faite auprès de Maître Moh. Faouzi Daly - avocat à la cour de cassation demeurant rue Kilani Métoui à Gafsa.

Dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal le Quotidien le 14/7/2021.

2021402036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Bardo, le 30/7/2021 quittance n°50731 enregistrement n°21202446 Mr. Mohamed Ali Ben Ali Zarouk a vendu un fonds de commerce d'un local salle de jeux Playstation, sis à 85 rue des orangers Bardo à Mr. Haythem Ben Mahmoud Ben Amor Bjaoui.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 6 août 2021.

2021402037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/7/2021 et enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 30/7/2021, quittance n°66790,

numéro d'enregistrement 21204183, la société Hôtel Majestic SA, immatriculée au registre National des entreprises sous le n°0000970V, MF n°0000970V/A/M, demeurant à l'avenue de paris numéro 36 Tunis 1000, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Karim Fliss, a vendu et cédé à la Société Général Food & Beverage SARL, immatriculée au registre national des entreprises n°1591039K, MF : 1591039K/A/M000, ayant son siège social au 11 Rue des entrepreneurs, Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage, représentée par son Gérant Monsieur Elyes Derouiche, la totalité de son fonds de commerce de dépôt et de production de pâtisserie, avec tous les droits et les biens qui y sont attachés, exploité dans le local sis à la zone industrielle Sidi Daoued, route station Shell la Marsa ouest Tunis.

Les oppositions doivent être adressées à la société acquéreuse et à son siège social cité ci-dessus, et ce pendant un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens le Temps et Essabah le 5/8/2021.

2021402042FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Sports Future Om Hani

Siège social : Om Hani - Menzel Bourguiba

Objet : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral

Spécialité : Karaté - Kik Boxing

Président : Omaima Al Deridi

Membres : Montassar Ben Kira - Samir Belkhamsa - Mohamed Ali Nefzi.

2021T00763APSF1

Constitution d'une association sportive

"CAPSA

Dénomination : Association sportive «CAPSA SPORT»

Classification : Mini Foot

Objectif : Formation, encadrement et découverte des jeunes

Siège : Stade Campnou Gafsa

Bon de dépôt : N°9344 du 19/01/2021.

Comité administratif :

Président : Seifeddine Abidi

Vice Président : Moncef Dhraief

Secrétaire général : Nasreddine Abchouk

Trésorier : Ahmed Dhraief

Membres : Bouali Abidi

Radhia Dabbech.

2021R02028APSF1

Constitution d'une association

Association des amis du palais Ben Ayed - Houmet El Gaied - Sedeghiene - Jerba

Siège social : Avenue 15 Octobre - El Ourdia - Tunis 1009

Objectifs : - Contribuer à la renaissance du patrimoine et au développement de la culture autour de l'histoire du monument d'un point de vue architectural et culturel

- Contribuer à la renaissance de l'histoire de la région et sa culture

- Contribuer à la renaissance de l'histoire de l'île et sa culture.

Membres :

- Président : Gacem Ben Ayed

- Vice-président : Nabiha Ben Ayed

- Secrétaire général : Mohamed Hédi Ben Ayed

- Trésorier : Hichem Ben Ayed

- Trésorier adjoint : Henda Ben Ayed.

2021R02069APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : les Aigles méditerranéenne des Arts Martiaux.

Objet : Sportif.

But : Former et encadrer les jeunes au sport de Taekwondo.

Siège : Landria - Bouficha 4010 Sousse.

Correspondance : N°2234 du 15/7/2021.

Carte n°64 -04/2021.

Président : Khaled Chabaane.

Secrétaire Général : Mohamed Jnifa.

Trésorier : Abderrahim Chabaane.

2021S00841APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association tchoukball touza

Siége de l'association : 58 Rue de la République 5023 Touza - Monastir

Président : Imen Daghfous

Membres : Hajer Keriz / Wajdi Haouala / Houssem eddine Guridih / Mouhamed Aziz haouala

Objectif : Encadrer les jeunes et renforcer les bases de la concurrence sportive équitable et les encourager à faire de l'exercice.

Spécialités : Tchoukball.

Numéro de téléphone : 95.435.090/99.214.424

2021S00845APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Horizon Sportif Foussana

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes et développer ses compétences physiques et techniques dans tous les sports individuels et collectifs

Siège : Salle Sportive Taibou - Gym - Foussana

Correspondance : N°1277 du 26/7/2021

Président : Lamine Mansouri

Secrétaire Général : Lotfi Mansouri

Trésorier : Akram Barkaoui.

2021S00850APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne de secourisme et d'intégration sociale.

Adresse : 5 bis rue Ali Erryahi Hammam Sousse.

Objectifs :

Participation au secourisme et à l'intégration sociale.

Objet : sociale, secourisme.

Reçu de dépôt : N°04/12 du 8 avril 2021

Présidente : Leila Baccouche

Secrétaire général : Abd Lmoulla Mhiri.

Trésorière : Sara Soussi.

RR338066720TN

2021S00853APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sidi Bouzid pour le développement et la solidarité.

Objet : Développement.

Objectif :

- Contribuer au lancement de projets de développement dans la région

- Participation à des événements de développement culturel et scientifique.

Président : Ncibi Sabrine

Le secrétaire général : Mohamed Salah Ghanmi

Procès de vérification n°41223 daté du 30 mars 2021.

2021X00683APSF1

Constitution d'une organisation

Le nom de l'association : Sidi Khelif pour protection sanitaire et sociale

Adresse : Markez Horbit 9180 Ouled Haffouz

Objectifs : Intervenir pour améliorer le statut sanitaire et social et crée des activités culturelles

PV de constatation : Numéro 40841 du 5/2/2021

Comité exécutif :

Président : Badreddine Hamdi,

Trésorier : Mohamed Khelifi,

Secrétaire général : Najib Horbit.

2021X00875APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Club les amis de la marche

Adresse : 19, Rue de la bourse les jardins du Lac Tunis

Buts : Formation et encadrement des jeunes pour pratiquer la marche, la course et la marche aquatique.

Dépôt : 1er juillet 2021 N°2203

Président : Hajer Karray

Trésorier : Mahdi Ben Mejed

Secrétaire générale : Samira Ben Fadhel

Membres : Atef Marzoug - Mohamed Faouzi Ben Mejed - Ahmed Srasra - Adel Zribi.

2021401782APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sidi Ali chbeb sportive

Siège de l'Assemblée : Sidi Ali chbeb 7093, Bizerte

Les objectifs de l'organisation : L'association a pour objectif de former et d'encadrer des jeunes dans le cadre de foot-ball six (Mini foot)

Président de l'association : Wissam Ibn Taher

Secrétaire général de l'Association : Abed Hakim Ben Hessin

Trésorier : Firas Ben Taher.

2021401934APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de Droit Sportif.

Objet : Association scientifique spécialisée en matière de Droit sportif.

But : Promotion et développement de la culture du droit sportif.

Siège social : Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis - Campus Universitaire 2092 El Manar.

Le président : Abdallah Gallali.

2021401946APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Culture Citoyenne (ACC).

Siège social : Centre Millenium, Bloc B, 2éme étage, Bureau n°19, Route de la Marsa, Sidi Daoud 2046 la Marsa, Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à établir une culture citoyenne fondée sur le respect des droits et des obligations de chaque individu.

- Contribuer à établir et à renforcer les notions de citoyenneté et du vivre ensemble à travers le respect et l'application de la loi ainsi que la présentation des acquis.

- Condamner tous les dépassements et les comportements inciviques susceptibles de porter atteinte à la notion de citoyenneté et au mode de vie et de travail du citoyen tunisien.

- Lutter contre toutes les formes de dégradation dont les fléaux sociaux susceptibles de porter atteinte à la dignité du citoyen tunisien.

- Tâcher de mettre en valeur les acquis matériels et immatériels qui fondent la citoyenneté tunisienne, son Histoire ainsi que son environnement culturel et naturel.

Objet : Association à vocation sociale et caritative.

Présidente : Neziha Gouider épouse Khouja.

Vice-Présidente : Bouthaina Chihi épouse Ezzine.

Secrétaire général : Alia Tebai

Trésorier : Atef Chaar épouse Bouattour.

Membre : Najla Chaar.

Membre : Houda Soula épouse Chihaoui.

2021401950APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : LES ELITES DU HAND BALL DE TUNIS

Siège : Résidence Essadaka - IMB C-Apt n°4 - Cité Ettahrir - Tunis

Président : Monsieur Zied Houfi.

Membres :

- Madame Mariam Garram : Vice-présidente.

- Monsieur Ghazi Askri : Secrétaire général.

- Monsieur Faouzi Cheikh : Trésorier.

- Monsieur Hatem Haddad : Membre.

Objet : Encadrement et formation des jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques en hand Ball.

Spécialité : HAND BALL.

2021402034APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un Nouveau Bureau de Syndic

Syndic Co-propriétaire Résidence El KARAM

Rue Bizerte - Le Kram

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale en date du 27/6/2021 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 29/6/2021 sous le n°21703846 quittance n°55704 et déposés à la municipalité le Kram le 7/7/2021 la nomination d'un nouveau bureau de syndic.

Président : Kmar Kriaa

Trésorier : Kmar Kriaa

Secrétaire général : Basma Nouira.

2021T00767APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères

I- Le poursuivant : Mr Faouzi Ben Mannoubi Ben Mabrouk Dridi, fonctionnaire, de nationalité tunisienne, adresse 58 rue Bembla cité Rommana 2 cité Ibn Khaldoun 2063 Tunis, ayant pour domicile élu l'étude de son avocat ci-dessous indiqué.

II- L'avocat poursuivant : Me Ben Amor Taher, avocat à la cassation 21, rue de Malte Essaguira 4ème Et.bureau n°14 Tunis (Mle Fisc. TVA 184325 M/A/P000).

III- Les poursuivis : Les sieurs Saliha, Nejib, Jalel et Faouzia enfants de Mannoubi Ben Mabrouk Dridi, résidents au 30 rue 1051 cité Bendoudech la nouvelle médina gouvernorat de Ben Arous.

IV- Désignation de l'immeuble à vendre :

Il s'agit de la totalité de la parcelle n°4 du T.F n°28654 Ben Arous d'1 contenance de 222,36 m² sise au 30 rue 1051 cité Bendoudech la nouvelle médina Ben Arous telle qu'elle a été précisée par l'expert Mr Hamza Atallah au sein de son rapport complémentaire du 29/9/2017 et les plans annexés et ce dans le cadre de l'affaire de partage judiciaire n°849, laquelle parcelle a été attribuée aux héritiers de Mannoubi Dridi et considérée comme impartageable. Ses dimensions sont comme suit : 1 façade de 9,98 m, 1 coté gauche de 22,65 m, 1 coté droit de 21 ; 29 m et 1 arrière de 10, 32.

Ladite parcelle contient une habitation de 2 niveaux soit :

- 1 R D C comportant 2 P. et 1 séjour, cuisine, 1S D B, 1 W C et une véranda couverte.

Habitation constituée d'1 fondation et des piliers en béton armé et 1 dalle en Hourdies. Les murs sont construits de briques. Les portes et fenêtres sont en bois rouge. La cuisine et le sanitaire sont en faïence. Le parterre est en carrelage. Tout le RDC est équipé en eau et électricité. L'extérieur des fenêtres est protégé par 1 fer forgé. L'état général des lieux est moyen.

La forme du R D C est rectangulaire et donne sur 1 tunnel de 1,2 m sur 4 m1 sej. à gauche de ladite tunnel de 4/4m et à sa gauche 1 cuisine de 3,2m sur 3 m, S D B de 2/2 m, 1 G de P de 4/3m, une deuxième pièce de 3 /4 m. La surface totale du RDC est de l'ordre de 72 m².

- 1 étage identique au R D C plus la surface des escaliers de 5m², une véranda de 12 m², 1 séjour à droite de 16 m², 1 P de 12 m², 1 S D B de 6m², en face 1 cuisine de 18 m² et à gauche 1 P de 16 m². La surface totale de l'étage est de l'ordre de 77 m².

La surface restante de la parcelle n°4 est non bâtie.

V- La mise à prix :

La mise à prix a été fixée en exécution d1 OR n°70352 du 24/9/2020 par l'expert Mr Hamza Atallah à la somme de 395865 dt000 puis réduite par décision du tribunal saisi à la somme de 237 519d 000.

VI- Date des enchères et tribunal saisi :

Les enchères auront lieu au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 01/9/2021 à partir de 9H.

VII- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible durant la semaine.

NB :

1) Les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'1 autorisation de Mr le gouverneur de Ben Arous.

2) La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'1 avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021T00775VEPA1

Vente aux enchères publiques

Saisissant :

- Emna Bayram ep Bouzguaia, demeurant à 31 Rue Plutarque jardin El Menzah Sidi Daoued, représentée par Maitre Anis Hrizi 2 Rue labid Lafayette Tunis.

Avocat :

Maître Anis Hrizi, 2 Rue labid Lafayette Tunis.

Partie saisie :

- Sté Tunisienne de développement (L'HIMA), siège social route de Tunis Zaghouan M'Hamdia.

- Mohamed Montassar Ben Daya (CIN : 05163594), demeurant à la Rue Hassan Ibn Noemen.

L'immeuble à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «Montassar 1» objet du titre foncier 65353 Ben Arous sis à El M'hamdia au bord de la route menant de Sidi Fraj à Tunis.

D'une superficie de 11291 m² se composant d'un terrain et des édifices en état d'abandon.

Mise à prix :

La vente est fixée à 677460, 000 DT.

Outre les honoraires et frais légaux qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 8/9/2021 devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

Les visites pourront se faire tous les jours aux heures de travail.

Pour plus d'informations prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations :

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2021R02065VEPA1

Vente immobilière après réduction du prix de 40 %

1- Poursuivant : Jalel Douss domicilié chez son avocate maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana

2- Avocate poursuivante : Maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij Immeuble Tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana matricule fiscale 12770841

3- Partie saisie : Monia Hafedh domiciliée au n°35 rue Sidi Fathallah Kouchet Naour Ariana.

4- Immeuble saisi : Parts indivises de l'immeuble immatriculé dénommé «mona» objet du titre foncier n° 2335 Ariana s'agissant de 69474.342 parts de la totalité de 9757440 parts, sa surface est de 149.99 mètres carrés l'immeuble contient une construction composée d'un rez-de-chaussée utilisé comme habitat sis au n°35 rue Sidi Fathalla Hkouchet Naour Raoued Ariana.

5- Le prix de vente de l'immeuble : en application de la décision du tribunal en date de 26/7/2021 et après réduction du prix de 40 % le prix de vente de l'immeuble est fixé au prix de cent quatre mille cinq cent quatre vingt huit dinars 7672 millimes (104 588D7672) en plus de trois mille cent quarante sept dinars 477 millimes (3 147 D477) comme frais légaux arrêtés par le tribunal.

6- Date d'audience trente août deux mille vingt un (30/8/2021) à neuf heures et suivant du matin et suivantes devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que voie d'avocat après avoir consigné le tiers du prix initial à la caisse des dépôts et des consignations ou par la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable sauf s'il s'agit d'un copropriétaire en cas de licitation, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021R02079VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Créancier poursuivant :

Ammar Ben Gouider Ben Hmida travailleur, résident à Médenine, élisant domicile à l'Etude de son Avocat Maître Ali Nouar, Avocat à Médenine.

Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Lakhdher, travailleur, résident à cité Gammoudi Charef Médenine.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Ali Nouar, avocat auprès de la Cour d'Appel, Médenine, tel : 50 509 060.

Immeuble objet de la vente :

L'ensemble des parties communes s'élevant à 443,4 partie de l'immobilier objet de la redevance immobilière 42 575 Médenine, dénommée Nadia 1, située dans le Décanat de Midoun Al Sharqiah, Midoun Djerba, la superficie totale est de 22 AH et 52 m² n°2825/1 du 02/8/2012, qui est représenté par tout l'immobilier dans un terrain étendu en direction de sud nord, d'une superficie bâtie de 2252 m elle est délimitée par le sud d'un côté. une clôture, en longueur 17,27 m, au-delà de laquelle la parcelle numéro 02 est soumise à la redevance foncière, 42576 civils, et de l'autre, une entretoise en longueur 10.35 m et

7,19 m, après c'est la parcelle numéro 03, soumise à la redevance foncière, 6578 Médenine, et dans le reste de l'intervalle sur une longueur de 10,73 m, après c'est la parcelle numéro 926 La zone d'enquête Z.I Midoun et à l'est sur d'une part il y a une rupture dans la longueur de 19,91 m, après c'est le numéro de parcelle 927. et dans l'autre il y a une rupture dans la longueur de 26,54 m et 14,79 m après c'est la pièce numéro 926, et la zone d'enquête est Z.I est Midoun et dans l'autre il y a un intervalle dans la longueur de 41,01 m Numéro de parcelle 931, la zone d'enquête Z.I Midoun, et dans le reste une clôture de 5,44 m de longueur, après elle, la parcelle numéro 924, la zone d'enquête Z.I Midoun Et en nord c'est une entretoise d'une longueur de 21,65 m, après c'est le numéro de parcelle 925, la zone d'enquête Z.I Midoun, et à l'ouest d'une part est une rupture de longueur de 64,19 m, après c'est le numéro de parcelle 923, la zone d'enquête Z.I est Midoun, et dans l'autre se trouve une entretoise d'une longueur de 20,44 m, après c'est le numéro de parcelle 940, la zone d'enquête Z.I Midoun.

Mise à prix :

Cent treize milles neuf cent vingt dinars (113920 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Le mercredi 01 septembre 2021 (01-9-2021) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

N.B :

Tout acheteur désirant participer à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat et doit consigner au moins le tiers de la mise à prix.

Lorsque l'acheteur est étranger, il doit obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication.

2021R02081VEPA1

Ajournement de l'audience de l'adjudication et rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale

Partie poursuivante : 1/ Saida Sfar, propriétaire indivisaire, demeurant 479 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03903914 et 2/ Fatma Haj Salem, propriétaire indivisaire, demeurant 675 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03833496.

Partie poursuite : 1/ Mohamed Hedi Elmabrouk, 2/ Mohamed Elmabrouk, 3/ Massoud Elmabrouk, 4/ Elhabib Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant tous impasse Aouled Nejim ruelle de l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia et 5/ Latifa Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant rue Mohamed Ben Amor Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Chebbah Elbey, Avocat à la Cour d'Appel, Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia.

Immeuble mis en vente : il s'agit de la totalité de l'immeuble situé à l'endroit connu de forêt de Hiboun route dkhila Mahdia consiste d'un lot de terrain agricole de forme oblique contenant 9 amandiers, 1 figuier et 1 olivier situé au bord délimité du nord par le terrain de Fethi ben Amor Allaya de l'est par le terrain des héritiers Fekih Salem Ben Amor et le terrain des héritiers Salem fekih et du sud route dkhila et du l'ouest par le terrain de Mohamed Salah Baklouti d'une superficie de 9139m².

Le montant d'ouverture de vente de l'immeuble : le prix est fixé à cinquante-quatre mille huit cents trente-quatre dinars (54.834.000DTN) après la réduction de la mise à prix initiale de 40%, on lui ajoute les frais de la première audience d'adjudication fixé par le tribunal à deux milles six cents trente-six dinars 773 millimes (2.636.773DTN) et les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente du bien objet de jugement de licitation aura lieu le mercredi 8/9/2021 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia au palais de justice Taieb Mehiri Mahdia.

Visite du local et conditions : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours du 8h du matin jusqu'à 18h du soir.

2021S00855VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les demandeurs poursuivants :

1/ Kaled Ben Abdallah Trad demeurant à Essada Sidi Alouan Mahdia - 2/ Nabil Ben Ali Sfaxi, demeurant à la rue Sidi Taher Ksourressef Mahdia - 3/ Mohamed Elhedi Ben Mohamed Slema, demeurant à la rue Abdallah Kris n°2 Ksouressef Mahdia - 4/ Adel Ben Saleh Sfaxi, demeurant à la rue Ali Karchoud ksour essef Mahdia - 5/ Elmondher Ben Mostafa Bechcha, demeurant à Ksouressef Mahdia 6/ Fethi Ben Klifa Ben Selem, demeurant à Awled Dhawedi Mahdia.

L'avocate poursuivante :

Maître Ftouma Msakni, avocate à la cour d'appel, sise rue des Martyrs à Mahdia.

L'objet de la vente :

La totalité des parts indivises constituantes 26362 parts de la totalité de 52724 parts de l'immeuble titré "el rodha" l'objet du titre bleu n°8501 Mahdia daté le 10/9/2008 registre 54 n°266 représentant la partie n°1 du plan relatif au titre objet du jugement d'immatriculation n°3323/641 et se constituant d'un terrain agricole situé à Malloulech Mahdia.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 01/9/2021 au tribunal de première instance de Mahdia à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Société wifak transport SWT Sarl - en la personne de son représentant légal sise au siège social 3 bis rue Ali Belhouan Weddi Ellil Mannouba, titulaire du registre de commerce n°B17918196.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de trois cents quatre vingt six milles cent quatre vingt huit dinars, selon une expertise faite par l'expert Mohamed Sidhom en vertu d'une autorisation de pétition n°2434 du 23/4/2021.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Pour plus de renseignements contactez l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou a été déposé le cahier des charges.

2021S00856VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien en vertu d'une saisie immobilière

Poursuivant :

Mr Mounir Ben Mohamed Ben Salah Mezganni, titulaire de la C I N 01313356, demeurant à la rue Taieb Mhiri n°16 Chihia Sfax, ayant élu domicile en l'étude de son avocat maître Jammoussi Fathi sis immeuble Intilaka escalier B 3 étage 2 Sfax If 333589 S.

Saisie :

Sté AMIBOIS, Sté à responsabilité limitée, demeurant à la route de Tunis Km11 Sakit Ezzit Sfax, Identifiant unique 0638346.

Avocat poursuivant :

Maître Jammoussi Fathi, avocat à Sfax, Immeuble Intilaka, Escalier B3, 2ème étage.

Titre :

En vertu de l'injonction de payer rendue par le tribunal de première instance de Sfax le 23/10/2020 sous le n°37059

Bien objet de la vente :

Tout le terrain sous forme de carré dans la superficie totale est 610 m² sur lequel se trouve une maison, un étage et un garage.

Mise à prix : deux cent quarante mille six cent quatre vingt dix dinars (240.690.000 D).

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sus-indiqué aura lieu dans la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax le lundi 30 Août deux milles vingt et un (30/8/2021) à neuf heures et suivantes.

2021X00896VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Mehrez Boussayene

Avocat prés la cour de cassation

«Boussayene Knani et Associés»

Tél : 71.288.688

Fax : 71.288.844

MF : 977905/MAM/000

1) Poursuivant :

Belkacem Saadaoui (créancier), ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Mehrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis.

2) Parties saisies :

Mohamed Habib Ben Ismail Ben Ahmed (débiteur), demeurant à Hôtel Solimar, Soliman, Gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant :

Maître Mehrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF : 977905/MAM/000.

4) Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du T.F n°666629 Nabeul dénommé «melk ben ahmed» d'une superficie de 295 m² situé à machiekht Soliman délégation de Soliman gouvernorat Nabeul, cet immeuble était l'objet de la parcelle n°43 du T.F n°523954 Nabeul dénommé "Ismail el moukawem" avant de devenir l'objet d'un titre indépendant depuis le 18/3/2021, cet immeuble est destiné au logement individuel selon le cahier des charges et le plan d'aménagement de la municipalité de Soliman gouvernorat de Nabeul, il est aussi situé dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la ville de Soliman gouvernorat de Nabeul comme il est prévu dans le rapport du comité régional du morcellement en date du 15/11/2003 et selon la décision n°2270 de la municipalité de Soliman. Ceci tel que constaté par l'expert Karim Chakroun, désigné par ordonnance sur requête n°40403 du président du TPI de Grombalia en date du 4/5/2017, et ainsi en vertu du rapport d'expertise complémentaire fait par l'expert précité selon l'ordonnance sur requête n°53225 du président du TPI de Grombalia en date du 15/01/2020.

5) Mise à prix :

Le prix est de soixante seize mille quatre cent soixante quatre dinars (76.464.000 DT) après la réduction de 40 % outre les frais taxés à ce jour cinq mille soixante trois dinars et 181 millimes (5.063.181 DT) frais complémentaires de l'adjudication en sus, sans les frais à fixer par le tribunal.

6) Visite de l'immeuble :

Tous les jours, la journée.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et l'étude de l'avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 30/8/2021 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia, sis au palais de justice,

avenue Mohamed Beji Caid Sebsi Grombalia, cela dans l'affaire inscrite sous le numéro 882.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2021402027VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Mehrez Boussayene

Avocat prés la cour de cassation

«Boussayene Knani et Associés»

Tél : 71.288.688

Fax : 71.288.844

MF : 977905/MAM/000

1) Poursuivant :

La Banque franco-tunisienne, S.A en la personne de son représentant légal ayant son siège social à Tunis 13, rue de Turquie, RC n°B1105941996, son Avocat Maître Menrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF : 977905/MAM/000 (créancier hypothécaire).

2) Partie saisie :

Salma Bent Mohamed Béchir Mbarek épouse Makhlouf (garant hypothécaire et solidaire), demeurant à :

1- Résidence el rawassy appartement n°5, 3ème étage, El Aouina Tunis, selon le domicile cité au sein de l'expertise faite par l'expert Othman Mehri.

2- Rue du Lac Turkana, résidence meran bloc, fayrouz appartement n°6, les Berges du Lac Tunis.

3) Avocat poursuivant :

Maître Mehrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF : 977905/MAM/000.

4) Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du T.F n°146735 Tunis dénommé «Ekram 76», il constitue un appartement situé dans le premier étage de la résidence "Ekram", el Aouina, la banlieue nord Tunis. Il y a un escalier et deux ascenseurs qui peuvent amener à l'entrée de cet appartement constitué d'un salon, trois chambres, une salle de bain, une cuisine et une toilette. Ainsi, cet appartement est d'une superficie de 111 m², en plus des parts partagées dans toute la résidence et incluses dans le TF n°104494, d'une surface mesurée de 123/10000 parts.

Ceci tel que constaté par l'expert Othman Mehri, désigné par ordonnance sur requête n°54190 du président du TPI de Tunis en date du 12/3/2020, dans le rapport d'expertise fait en date du 15/7/2020.

5) Mise à prix :

Le Prix est de trois cent dix mille huit cent dinars (310.800,000 DT), sans les frais.

6) Visite de l'immeuble :

Tous les jours, la journée.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia et à l'étude de l'avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 7/9/2021 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis, sis au palais de justice avenue Bab Bnet Tunis.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2021402028VEPA1

Avis aux créanciers

Cession au tiers

Règlement Judicaire N°306

Société

«SIMFER»

Siège social : Route de Gabès km 2.5 Sfax

Identifiant Unique N° : 004097V

Matricule Fiscal N° : 004097V/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax le 13/7/2021 relative au règlement judicaire n°306, il a été décidé le report de la date du procès à l'audience du 12 octobre 2021, l'autorisation de la société débitrice de poursuivre son activité et l'ouverture des délais de réception des offres concernant la cession totale aux tiers de la société SIMFER ayant comme identifiant unique numéro 004097V. La même décision a chargé l'administrateur judiciaire Mokhlès Laajili d'élaborer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire, dans les vingt jours qui suivent la date de la prise de la présente décision en tenant compte des dispositions de l'article 460 nouveau et suivants du code de commerce et en mettant ce cahier des charges à la disposition des soumissionnaires intéressés auprès du greffe de la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax, au siège de la société débitrice et au siège de son cabinet. Il est chargé aussi, dans ces mêmes délais, de procéder à la publication de l'avis d'appel d'offres par voie d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et sur des sites internet spécialisées à cet effet.

Les offres des soumissionnaires qui remplissent les conditions stipulées par l'article 462 nouveau du code de commerce et accompagnées d'une caution d'un montant de (50 mille dinars) doivent lui parvenir au plus tard le 11/10/2021 pour être transmises au tribunal et expertisées le 12/10/2021.

Ledit administrateur judiciaire est chargé de contrôler les actes de gestion de la société jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres présentées.

2021X00895VEPA2

Prolongement de la suspension d'exécution de société

SERVITRA

Dénomination : SERVITRA

Registre de commerce : B2442812005

Matricule fiscal : 932610/f/A/M/000

Par décision judiciaire rendue du tribunal de première instance de Tunis le 02 Août 2021 sous le numéro 89/888 concernant l'affaire de règlement judiciaire de société SERVITRA numéro 888 du 26/3/2019. Il a été convenu de prolonger la période de suspension d'exécution pour la société SERVITRA à la date du 5 octobre 2021.

2021402033VEPA2

Avis

Suite au jugement rendu par le juge des référés de tribunal de première instance de Médenine, affaire n° 2441 en date du 25/3/2021, Madame Soumaya Bent Mohamed Ben Mcherek porte à la connaissance du public les dispositions du dit jugement qui dispose que : «La cour attribue en premier ressort à Mme «Soumaya Bent Mohamed Ben Mcherek» la tutelle de sa fille l'interdit «Marwa Bent Rchid Boussourra» pour préserver ses intérêts et effectuer ses actes juridiques exception faite des actes de vente des immobiliers qui doive être objet d'une autorisation spéciale des autorités compétentes». La bénéficière de la tutelle est tenue de publier ce jugement au journal Officiel de la République Tunisienne dès qu'il devient définitif.

2021402038VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Tuniso Qatarie de Recouvrement

Société anonyme

Son capital social : 300.000 DT

Identifiant Unique : 0831446B

Messieurs les actionnaires de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 septembre 2021 (10/9/2021) à 10 h du matin au siège social de la QNB - Tunisia, à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale de l'exercice 2020;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;
- Approbation des états financiers clos de l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 ;
- Fixation du montant des jetons de présence
- Ratification de la cooptation d'administrateurs;
- Ratification de la désignation des administrateurs pour les exercices 2022 et 2023 ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R02066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEE BITUME

(BITUMED S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Pétrolière de Radés, BP N°91- 2040 Radés

Matricule fiscal : 048125 V A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués le 7 septembre 2021 à 9H30 à «Le Corail Suite Hôtel» sis à la Rue de la Feuille d'Erable, Cité les Pins, les Berges du Lac II Tunis, pour se réunir en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020

6) Fixation des jetons de présence aux administrateurs

7) Cooptation de deux Administrateurs

8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

9) Questions diverses.

2021R02070SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 2.797.980 DT

Siège social : Km 1 route Korba Tazarka - 8024 Nabeul

Identifiant unique : 1058454 Y

Les actionnaires de la société Clinique El Hakim S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 août 2021 à dix huit heures (18h), au siège social de la société sis au Km 1 route Korba Tazarka - 8024 Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel administrateur suite à l'opération d'augmentation de capital.

- Réélection des membres du conseil d'administration.

2021R02072SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement Agricole (SDA) "HENCHIR AYED"

Société anonyme

Au capital social de 630.000 dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1637475 C

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société de développement agricole (SDA) "HENCHIR AYED" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 août 2021 à 10 heures au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard enregistré pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice arrêté au 31/12/2020;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 3 août 2021 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020 ;

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020;

6- Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2020;

7- Ratification de la décision du conseil d'administration de la société agro-services du 10 décembre 2020 pour accorder à la BNA une hypothèque sur le titre foncier n°131282 en faveur de la société de développement agricole (SDA) Henchir Ayed pour contracter des crédits à long et à moyen terme de 200.000 et 80.000 DT respectivement.

2021R02073SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

S.A.MONASTIRIENNE

Capital : 1.029.180 dinars

Siège social : Route du Port - 5018 Monastir

Matricule fiscal : 004428TPM000

CNSS : 00352 - 61

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme Monastirienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31/8/2021 à 9 H au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2021S00857SANB3

Annulation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Arabe de Réalisations Immobilières" SARI "

Société anonyme

Au capital : 3.300.000 DT

CNSS : N°224463-05

MF : 539528S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage,

Appt. C42 - 1003 Cité E Khadhra - Tunis

Le Conseil d'Administration de la Société Arabe de Réalisations Immobilières du 15 juillet 2021, décide d'annuler l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le mardi 27 juillet 2021 à 11 heures au siège de l'Arab Tunisian Bank sis à 9, rue Hédi Nouira, Tunis, et de la reporte à une date ultérieure.

2021401940SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 6 septembre 2021 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration se rapportant à l'activité des exercices 2019 et 2020.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents aux exercices 2019 et 2020

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et 2020.

5) Affectation des résultats 2019 et 2020

6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7) Quitus aux administrateurs

8) Revoir la composition du conseil d'administration.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2021402040SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MEDINVEST-SICAR

S.A au capital de 3 .054.000 dinars

Rue du Lac de Côme les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac de Côme, le 6 septembre 2021 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des modalités de mise en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021402041SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je soussigné Walid Ben Habib Haddousa, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 06332490, délivrée en Tunisie le 14 avril 2017.

Je déclare avoir placé mon titre de propriété sous le numéro d'identification de plan immobilier 541566 Nabeul et le jugement d'enregistrement numéro 12132 du 18 février 1999, qui a une superficie totale de 304 mètres carrés. L'emplacement est basé à l'approche de la bravoure, Nabeul, l'état de Nabeul, accompagné d'un certificat de perte sous le numéro 566 le 22/7/2021 au Centre National de Sécurité à Nabeul.

2021R02083DIVD2

Avis

Monsieur Nouredine Glida informe le public qu'il a perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 206.15 m² situé sur la route de Saltania km 4 concernant l'acte de vente daté le 16/8/1991 dressé par les notaires Ahmed Abid et Mohamed Ktata et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2021X00897DIVD2